

7 Mai 2020



Illiko Texto

Vous avez un nouveau message du SNUP

UNE PEPA MI-FIGUE MI-RAISIN

Alors qu'avons-nous réellement obtenu ?

À part l'extension de la PEPA aux personnels en CDP et en intérim, il n'y a pas grand-chose de plus par rapport à l'année dernière.

Alors que l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 offrait la possibilité à la CDC de verser jusqu'à 2 000€ aux « bas salaires », la direction a préféré reconduire le dispositif à l'identique.

Des petites concessions ont toutefois été faites pour valoriser le travail durant l'épidémie de COVID 19 sous certaines conditions...

Un complément d'intéressement sera versé à tous les personnels mais uniquement en avril 2021, et ce sera plus tu gagnes, plus tu touches !



Focus sur la PEPA « bas salaires »

REMUNERATION ANNUELLE BRUTE	PEPA 2019	PEPA 2020	Evolution
Inférieure à 1,5 SMIC (< 28 K€)	1 000 €	1 000 €	0 €
Comprise entre 1,5 SMIC et 2,25 SMIC (28 K€ < 42 K€)	500 €	500 €	0 €

D
U
M

Comprise entre 2,25 SMIC et 3 SMIC (42 K€ < 55 K€)	250 €	250 €	0 €
---	-------	-------	-----

Le Directeur général et plus particulièrement le DRH n'ont rien voulu lâcher. Pour ce dernier, rien ne justifie la revalorisation des montants dans la mesure où les conditions macro-économiques sont similaires à l'année dernière puisque caractérisées par une inflation faible...

Le SNUP a rappelé que le contexte est différent car la crise sanitaire est passée par là ! Elle se traduit par **une augmentation du prix des denrées alimentaires** alors que **beaucoup d'agents voient le revenu de leur ménage diminuer en raison du chômage partiel de leur conjoint(e)...**

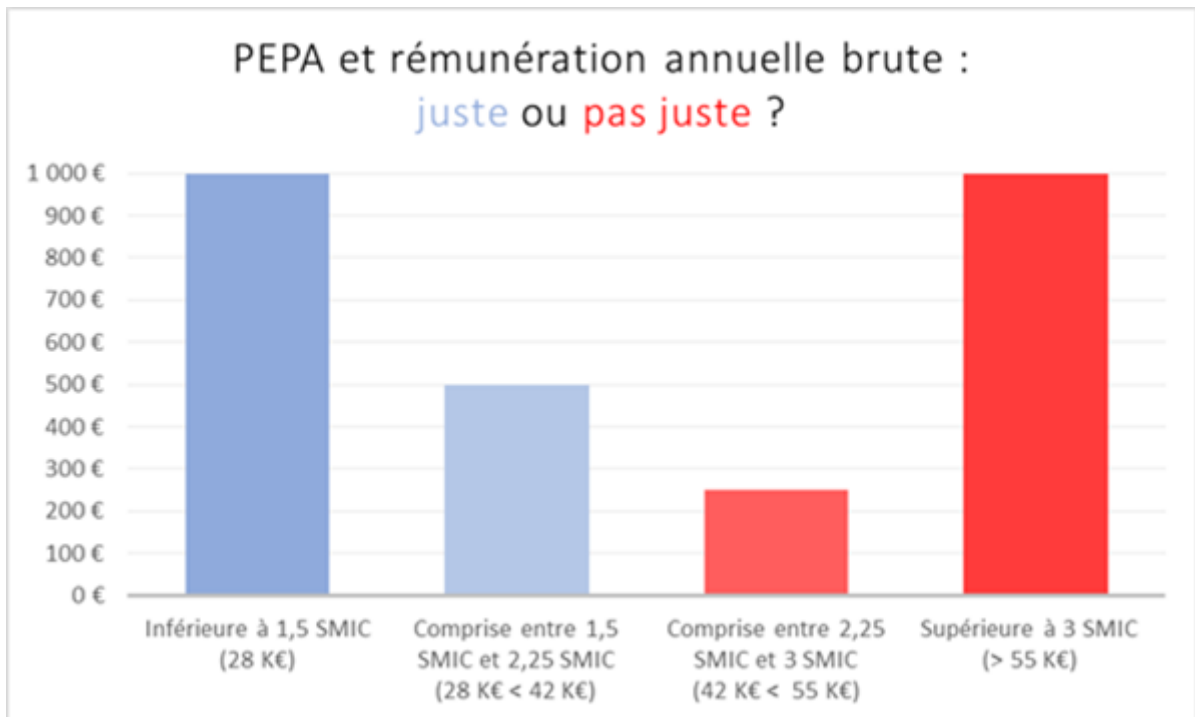
Qu'en est-il de la PEPA COVID 19 ?

Oui à une prime de 1 000 € mais uniquement pour les **personnels ayant exercé leurs fonctions sur site** durant **le confinement** pendant **10 jours...**

Cela revient à assimiler la PEPA Covid 19 à une prime de risque et à oublier 98% des effectifs !

Nous n'étions pas opposés à l'idée d'un montant différent pour les agents en TOD mais l'exclusion de la PEPA Covid19 est, pour **le SNUP**, une étrange façon de récompenser le fruit du travail et la mobilisation durant le confinement.

Quelles conséquences pour vous ?



En ne récompensant pas le TOD, les bénéficiaires de la PEPA toucheront, pour l'essentiel, à peine 250 € (il s'agit des personnels ayant une rémunération annuelle brute comprise entre 2,25 SMIC et 3 SMIC).

Mais des agents gagnants bien plus que 3 SMIC pourraient percevoir une prime de 1 000€ grâce à leur présence sur site durant le confinement ... Soit 4 fois plus que la majorité des bénéficiaires de la future PEPA ou autrement dit, un montant équivalent à celui d'agents ayant un salaire/traitement inférieur à 1,5 SMIC...

N'est-ce pas là un moyen de diviser plutôt que de rassembler ?

Toutes ces raisons ont conduit **le SNUP à s'abstenir** lors du vote sur **la PEPA au CUEP du 5 mai 2020** et à mûrir sa réponse avant de vous écrire.

En tant qu'organisation syndicale **responsable, le SNUP signera** l'accord relatif à la mise en place **de primes exceptionnelles** à la CDC comme nous **l'avons fait l'année dernière** afin de donner **au plus grand nombre un coup de pouce au pouvoir d'achat**.

Nous regrettons simplement que l'esprit initial de ce dispositif (qui avait été mis en place par le président de la République fin 2018 pour aider les « bas salaires ») ait été détourné...

Nous pouvons néanmoins nous réjouir d'avoir obtenu grâce au travail conjoint de chacune des organisations syndicales de l'EP le versement **d'un supplément d'intéressement** de +0,50% pour **TOUS** conformément à la revendication intersyndicale portée depuis des mois !

Fidèle à ses convictions, **le SNUP** défend au mieux **vos intérêts** et vous dit **la vérité**, c'est cela **la SNUP Attitude !**